



COMITE SYNDICAL – Séance du JEUDI 14 JUIN 2012

Date de convocation : 25 mai 2012 - Date d'affichage : 25 mai 2012

Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 13 - Votants : 16

L'an deux mille douze, le quatorze juin à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

ETAIENT PRESENTS : Jacques PELLETIER, Président, (Milon la Chapelle)
Georges PASSET (Cernay la Ville)
Gerta TILMANN (Châteaufort)
Claude GENOT (Chevreuse), Guy BRUANDET (Chevreuse)
Frédéric MONTEGUT (Choisel), Isabelle CAMPS (Choisel)
Françoise GOSSARE (St Forget), Jean-Luc JANNIN (St Forget)
Philippe GUIBERT (St Lambert des Bois)
Guy SAUTIERE (St Rémy lès Chevreuse), Dominique DUCOUT (St Rémy lès Chevreuse)
Claude BENMUSSA (Senlisse).

ABSENTS REPRESENTES :

Nicolas THIEFFRY (Dampierre en Yvelines) donne pouvoir à Jacques PELLETIER
Jean-Pierre DE WINTER (Dampierre en Yvelines) donne pouvoir à Claude GENOT
Benôit COLIN (St Lambert des Bois) donne pouvoir à Philippe GUIBERT

ABSENTS EXCUSES :

Bernard BERGER (Cernay la Ville)
Patrice PANNETIER (Châteaufort)
Jacques LOLLIOZ (Magny les Hameaux), Christine MERCIER (Magny les Hameaux)
Pascal HAMON (Milon la Chapelle)
Jacques FIDELLE (Senlisse)

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 14 JUIN 2012

Le Président ouvre la séance à 20h30.

Approbation des procès-verbaux des 09/02/2012 et 06/03/2012. Ces procès-verbaux sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention : Monsieur PANNETIER).

1. PISCINE INTERCOMMUNALE : TARIFS DES SEANCES SCOLAIRES « HORS SIVOM » ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Les conventions d'utilisation de la piscine intercommunale pour les écoles des communes extérieures au SIVOM de la Région de Chevreuse sont établies en « année scolaire », soit de septembre à juin de l'année suivante.

Le Président explique qu'il serait préférable que les tarifs des créneaux scolaires soient votés en juin, et non au 1^{er} janvier, pour toute la durée de l'année scolaire, soit de septembre à juin.

Le Président propose que le coût des créneaux scolaires « hors SIVOM » soit fixé à 230 € (au lieu de 225 €) pour l'année scolaire 2012/2013, soit une augmentation de 2.17% sachant que l'inflation 2011 est calculée à 2.10%.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, fixe à 230 € le coût d'un créneau scolaire « hors SIVOM » pour l'année scolaire 2012/2013.

2. TARIFS CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Carte « Conservatoire Musique et Danse »

Communes adhérentes (4) : Chevreuse, Choisel, Saint-Lambert-des-Bois

Nombre de délégués : En exercice : 06 – Présents : 05 – Votants : 06

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés des communes de la carte « conservatoire musique et danse » (5 POUR, 1 CONTRE : Mr MONTEGUT), fixe ainsi qu'il suit les tarifs du conservatoire musique et danse :

DANSE	ANNEE	
	Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
ADHESION ANNUELLE	25 €	50 €
Jazz	206 €	284 €
Claquettes	206 €	284 €
Danse classique	206 €	284 €
2 cours de danse	372 €	510 €
3 cours de danse	518 €	709 €

TRIMESTRE	
Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
25 €	50 €
78 €	107 €
78 €	107 €
78 €	107 €
140 €	193 €
196 €	268 €

MUSIQUE	ANNEE	
	Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
ADHESION ANNUELLE	25 €	50 €
moins ou égal à 30 mn	468 €	765 €
plus de 30 mn	537 €	879 €
Formation musicale	110 €	142 €
Musique de Chambre (1h)	110 €	142 €
MAO (1 h)	110 €	142 €
Chorale enfants (1h)	110 €	142 €
Jardin musical (45 mn)	110 €	142 €
Musique scolaire (1 classe d'oct. à juin)		1 494 €

TRIMESTRE	
Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
25 €	50 €
177 €	289 €
203 €	332 €
42 €	54 €
42 €	54 €
42 €	54 €
42 €	54 €
42 €	54 €

3. INDEMNITE 2011 DE CONSEIL A MADAME LE RECEVEUR PERCEPTEUR DE CHEVREUSE

Par courrier en date du 25 avril 2012, Madame ALBARET, Receveur Percepteur du SIVOM de la Région de Chevreuse, sollicite, conformément au décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 et à l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, l'attribution de l'indemnité de Conseil, conformément aux textes en vigueur et aux modalités de calcul.

Celle-ci s'élève à **753.38 €** (montant brut) pour l'année 2011.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à la majorité des membres présents ou représentés (1 ABSTENTION : Mme DUCOUT ; 1 CONTRE : Mr MONTEGUT)**, décide d'attribuer à Madame le Receveur Percepteur de Chevreuse une indemnité de Conseil de **753.38 €** (montant brut) pour l'année 2011 ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012, article 6225 et adresse ses remerciements à Madame le Receveur Percepteur pour sa mission auprès du SIVOM de la Région de Chevreuse dans le domaine économique, financier et budgétaire.

4. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET 2012

Suite à des erreurs matérielles (erreur de saisie et d'imputation), le Président explique qu'il est nécessaire de modifier certaines écritures du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte « contrats prestations de service »		
611.011-020	:	- 5 000 €
611.011-311	:	- 9 000 €
611.011-411	:	- 6 000 €
611.011-413	:	- 28 000 €
611.011-414	:	- 3 000 €
Compte « autres services extérieurs »		
6288.011-020	:	+ 5 000 €
6288.011-311	:	+ 9 000 €
6288.011-411	:	+ 6 000 €
6288.011-413	:	+ 28 000 €
6288.011-414	:	+ 3 000 €
651.65-311 « redevance pour concession »	:	- 34 000 €
616.011-413 « assurance »	:	+ 34 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1068.040-01 « excédent de fonctionnement reporté »	:	- 288 827.11 €
1068.10-01 « excédent de fonctionnement reporté »	:	+ 288 827.11 €
10222.01 « FCTVA »	:	- 3 000 €
021.01 « virement section fonctionnement »	:	+ 1 000 €
28158.01 « amortissement autre matériel technique »	:	+ 2 000 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, adopte les décisions modificatives ci-dessus.

Fin de la séance à 22h00.

SIVOM
de la Région de Chevreuse
BP 48 - Chemin des Regains
78472 CHEVREUSE cedex
Tél. 01 30 52 52 45
Fax 01 30 52 91 17

Jacques Pelletier
Président du SIVOM